

Léo Michoud,

Je constate une fois de plus, à travers votre article, la diligence dont Blick fait preuve à me salir, et à salir ma réputation.

Outre les diffamations dont vous usez dans votre article du jour, « À Genève, la Poste a failli vendre le livre de Chloé Frammery » (<https://www.blick.ch/fr/suisse/romande/a-geneve-la-poste-a-failli-vendre-le-livre-de-chloe-frammery-id20966424.html>), cet article contient également des erreurs que je vous tiens à vous signaler (la liste n'est pas exhaustive) :

- **Vous écrivez en parlant de moi « cette figure coronasceptique qui crie à la censure » et « Une situation dont elle se sert pour dénoncer une censure d'Etat »**  
**=> je ne suis pas « coronasceptique »**  
Je n'ai pas de doute sur le « Corona ». Par contre, je suis sceptique (et je ne suis pas la seule, demandez à Myret, qui nous lit en copie, et à Frédéric Fontaine, le responsable de la Poste qui m'avait donné son accord le 6 juin courant) sur le bien fondé des mesures liberticides imposées durant la période du Covid (tout est documenté dans mon livre).  
**=> je ne crie pas à la censure, je n'ai pas parlé de censure.**  
J'ai dit et écrit « c'est officiel, mon livre dérange », mais je ne me souviens pas avoir prononcé le mot « censure ».
- **Vous écrivez en parlant de moi « l'ex-enseignante Chloé Frammery »**  
**=> je suis toujours enseignante.**  
Je donne des cours de façon privée à mes anciens et à de nouveaux élèves, qui sont d'ailleurs très contents de pouvoir comprendre les maths grâce à mes cours.  
Je vous rappelle d'ailleurs, et je ne l'ai jamais vu dans les lignes de Blick, que j'étais co-Présidente du groupe de mathématiques pour le canton, depuis 3 ans en 2020, élue par mes collègues enseignants du canton de Genève, et que ces collègues me demandaient de me représenter pour un 2ème mandat, en 2020, au moment où le DIP cherchait étrangement à me licencier.
- **Vous écrivez en parlant de moi « Ses positions [...] lui ont même coûté son poste d'enseignante de mathématiques ainsi qu'une plainte pénale »**  
**=> la plainte pénale qui a été diligentée contre moi n'a rien à voir avec mes positions.**  
La plainte a été déposée par ma conseillère au chômage en collaboration avec l'OCE pour un enregistrement de 5 minutes qui ne lui a porté aucun préjudice (ce sont ses mots durant l'audience).
- **Vous écrivez deux fois « que les motifs », une fois suffit.**
- **Vous écrivez en parlant de moi « Elle avait aussi tenu des propos dissuasifs en classe sur la vaccination contre le papillomavirus »**  
**=> les seuls propos en classe que j'ai tenus au sujet de la vaccination ont été de rappeler qu'en Suisse, il n'y a aucune obligation vaccinale (ce qui est un simple rappel légal).**  
Merci, si vous tenez absolument à garder cette phrase insidieuse, de le rajouter à la fin de votre propos.

- **Vous écrivez en parlant de moi « Chloé Frammery avait reçu un blâme pour ses publications sur les réseaux sociaux » puis « Elle avait fait de la publicité pour les quenelles d'or, une cérémonie organisée par Dieudonné, condamné à plusieurs reprises [...]»**  
=> **les quenelles d'or ne sont pas une cérémonie**  
mais les statuettes données aux résistants durant la cérémonie festive organisée chaque année par Dieudonné, qui s'appelle « Le Bal des Quenelles ».  
=> **je n'ai pas fait de publicité pour les quenelles d'or.**  
Je les ai montrées une fois dans une vidéo datant de 2021 (bien après mon blâme), à la demande du vidéaste qui m'interviewait.  
=> **le blâme que j'ai reçu n'est pas dû à mes publications sur les réseaux sociaux**  
mais au fait que j'aie accepté de participer à une vidéo sur la création monétaire des banques avec Dieudonné
- **Vous écrivez ensuite « Le représentant de La Poste à Genève a ensuite informé Mme Chloé Frammery de la décision prise au siège de La Poste ».**  
=> **c'est faux.**  
Monsieur Frédéric Fontaine m'a informée que « Berne lui avait demandé de prendre position sur la vente de mon livre », et qu'il s'est rétracté, car il tenait à son emploi. Il ne m'a à aucun moment dit que La Poste avait pris sa décision de ne pas permettre la vente de mon livre.
- **Vous écrivez « Chloé Frammery évoque «un contrat oral, un engagement» passé avec un responsable de La Poste à Genève. Toutefois, selon le géant jaune, «aucune promesse n'a été communiquée de la part de La Poste» lors du premier contact. ».**  
=> **c'est faux, encore.**  
Frédéric Fontaine m'a non seulement confirmé qu'il était d'accord d'exposer mon livre dans son bureau de poste mais qu'il allait contacter les 36 bureaux de poste du canton pour avoir un maximum de bureaux qui soient d'accord de vendre mon livre à partir du 1er juillet 2025. Il m'a aussi demandé mes coordonnées bancaires en anticipation du versement de ma part des ventes et il m'a demandé de lui dédicacer l'exemplaire que je lui ai offert. Il m'a d'ailleurs promis qu'il achèterait un 2e exemplaire pour l'offrir. Il m'a également remerciée pour mon courage et m'a dit se réjouir de lire mon livre. Avez-vous seulement pris la peine d'interroger l'intéressé ? Frédéric Fontaine ne m'a à aucun moment, contrairement à ce que vous affirmez dans votre article, « informée qu'il allait consulter les responsables concernés » !

**Parmi vos omissions, vous avez étrangement aussi oublié de rappeler que la Télévision nationale RTS a censuré la liste LIBERTÉ et ma présence au débat final entre les candidats au Conseil des Etats, 10 jours avant le 2e tour des élections fédérales du 12 novembre 2023. En faisant cela, la Télévision nationale s'est rendue coupable de violation du principe de la présentation fidèle des événements, et a été reconnue comme telle par l'AIEP (Autorité d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) le 27 juin 2024 à Berne. Ceci, ainsi que les différents sabotages dont j'ai fait l'objet durant cette campagne (affiches non collées sur le tram, pour cause de « colle non conforme », affiches non collées sur les panneaux électoraux, diffamations médiatiques et j'en passe), ont contribué à un score**

**insuffisant pour être élue, mais qui est quand même honorable : 4,1% au Conseil des Etats et nous avons été la première liste citoyenne à l'élection du Conseil National.**

**Détails sur la décision de l'AIEP rendue contre la RTS le 27 juin 2024 :**

👉 Le premier communiqué de presse de l'AIEP, du 27 juin 2024

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-101685.html>

👉 La décision motivée de l'AIEP, publiée le 21 janvier 2025

<https://www.ubi.admin.ch/fr/actualites/news/rts-beschwerde-gegen-sendung-forum-gutgeheissen>

En plus de toutes ces erreurs et de ces omissions, vous avez publié en guise d'illustration de votre article une capture d'écran peu flatteuse de mon intervention en direct sur Léman Bleu le 12 novembre 2023, durant laquelle je parlais du traité sur les pandémies qui menaçait d'être adopté par l'OMS et dont la population n'était pas informée dans les médias romands - ce traité a été adopté dans la plus grande discrétion médiatique le 20 mai 2025, et la population n'est toujours pas au courant des implications de cet accord qui coordonne et facilite les prochaines mesures liberticides dans le monde, lors des « prochaines pandémies" - C'est une photo immonde qui illustre votre article immonde. Où est l'objectivité et la neutralité dont vous vous devez de faire preuve ?

Afin de comprendre qui je suis, et d'éviter les erreurs lors de vos prochains articles sur moi, puisqu'il semblerait que vous aimiez bien me prendre comme objet d'article, je vous invite à lire mon livre « La Suisse au Coeur, Biographie d'une résistante des années 2020 », que vous pourrez commander sur le site [lasuisseaucoeur.ch](http://lasuisseaucoeur.ch), ou à défaut, de lire la page « Qui est Chloé » sur mon site [chloeframmery.ch](http://chloeframmery.ch).

En vous remerciant a minima de corriger vos erreurs,  
Je vous souhaite une belle fin de journée,

**Chloé Frammery**